

Loi pour faire droit à Marthe Turcotte Bazire.  
 Loi pour faire droit à James Joseph Kalmin.  
 Loi pour faire droit à Barbara Dolores Jones Ogilvie.  
 Loi pour faire droit à Margaret June Barrie Bélanger.  
 Loi pour faire droit à Hannah Margaret Burlie Griffiths.  
 Loi pour faire droit à Ruth Sherman Roll.  
 Loi pour faire droit à Francis Lawrence Bray.  
 Loi pour faire droit à Beverley Cowan Moore Robinson.  
 Loi pour faire droit à George Barrington Redfearn.  
 Loi pour faire droit à Shirley Veronica Hannah Groves.  
 Loi pour faire droit à Leonia Szafarz Falk.  
 Loi concernant la British and Foreign Bible Society in Canada.  
 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

“Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960”

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

---

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Balcer, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (\**Avis de motion n° 2*), en date du 2 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 26 novembre 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et tout membre des gouvernements provinciaux, relativement à la convocation d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

Par M. Balcer,—Réponse à un ordre de la Chambre (\**Avis de motion n° 1*), en date du 3 février 1960, demandant la copie de toute correspondance, de tous dossiers et documents pertinents, échangés entre le gouvernement, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la Commission du service civil, et le major-général George Hatton, y compris la lettre même de démission de celui-ci, relativement à sa démission du poste de coordonnateur suppléant de la défense civile.